



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **18 avril 2011**

Délibération n° 2011-2207

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron

objet : Opération de renouvellement urbain (ORU) Terrailon - Abords du centre commercial, de l'école Pierre Cot et du pôle associatif Jacques Duret - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la ville de Bron - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Rapporteur** : Monsieur David

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 avril 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 avril 2011

**Présents** : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Daborne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

**Absents excusés** : MM. Charrier (pouvoir à M. Touléron), Daclin (pouvoir à M. Ferraro), Arrue (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Besson (pouvoir à M. Fournel), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Julien-Laferrière (pouvoir à Mme Dubos), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), M. Balme, Mme Cardona (pouvoir à M. Léonard), M. Kabalo (pouvoir à M. Goux), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Suchet).

**Absents non excusés** : MM. Vesco, Giordano, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, M. Pili.

**Séance publique du 18 avril 2011****Délibération n° 2011-2207**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Bron

objet : **Opération de renouvellement urbain (ORU) Terraillon - Abords du centre commercial, de l'école Pierre Cot et du pôle associatif Jacques Duret - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la ville de Bron - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 30 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le quartier de Terraillon à Bron constitue l'un des sites de copropriétés privées les plus en difficulté de l'agglomération lyonnaise, ce qui a justifié son classement en opération de renouvellement urbain (ORU) et en quartier prioritaire.

Dans le cadre de la convention de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), signée le 21 février 2008, la Communauté urbaine et la ville de Bron ont décidé de réaliser les travaux d'aménagement de la rue Bramet aux abords du centre commercial, de l'école Pierre Cot et du pôle associatif Jacques Duret (ce qui représente globalement une surface à aménager d'environ 16 000 mètres carrés).

Ces projets relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrages soumis aux dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée :

- la Communauté urbaine de Lyon au titre de l'aménagement du domaine de voirie,
- la commune de Bron au titre des espaces verts et de l'éclairage public.

Dans le cadre d'une politique d'aménagement harmonieux et de réalisation cohérente des espaces publics de l'agglomération lyonnaise, il a été convenu, conformément aux dispositions de l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 susdite, que ces opérations seraient réalisées par un seul maître d'ouvrage, en l'occurrence la Communauté urbaine de Lyon qui agira en tant que maître d'ouvrage unique de l'opération.

Il est précisé que, suite à la réalisation de ces aménagements, la Communauté urbaine autorisera autant que de besoin l'occupation par la ville de Bron pour les éléments et équipements relevant de sa compétence.

Il est, en outre, précisé qu'une convention-cadre relative à la mutualisation des tranchées du Syndicat intercommunal de la gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) et de la Communauté urbaine a été signée le 24 janvier 2011. Celle-ci concerne les travaux de réseau mutualisé, les tranchées, fourreaux, câbles et chambres de tirage du réseau d'éclairage public, lesquels ne sont donc pas repris par les présentes conventions de maîtrise d'ouvrage unique avec la ville de Bron.

1 - Le projet aux abords du centre commercial se présente de la façon suivante :

- la rue Bramet redressée :

La rue Bramet redressée sera l'un des principaux axes de composition du quartier renouvelé. Elle permettra de mettre en relation directe et en continuité une chaîne d'équipements et de services : commerces, équipements publics, lieux de culte, square du cœur de quartier. Il s'agira d'accorder une priorité à la continuité des trottoirs et à la perception visuelle homogène sur l'ensemble du parcours. Cette rue accueillera aussi le tout premier programme de construction de logements liés à la rénovation urbaine du quartier.

- les stationnements aux abords de l'opération Etablissement public d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA).

- l'amorce de la rue Guynemer reprofilée :

L'aménagement de ce tronçon Sud de la rue Guynemer préfigurera le traitement qui sera adopté pour les futures voies secondaires du quartier. Ce tronçon sera à mettre en accord avec la livraison nécessairement phasée de la voie.

- les abords de l'opération EPARECA côté Brossolette :

C'est sur la rive Brossolette que sont attendues les modifications les plus importantes, en terme d'implantation du bâti. Cette partie du projet accueillera la construction d'une moyenne surface de 800 mètres carrés (650 mètres carrés de surface de vente et 150 mètres carrés de réserves) en rez-de-chaussée d'un immeuble de logements R + 3 complété par un programme d'activités sur 500 mètres carrés environ.

La Communauté urbaine prend en charge :

- la quote-part de la maîtrise d'œuvre (conception et ordonnancement, pilotage et coordination -OPC-) : 73 164 € HT, soit 87 504 € TTC,

- les travaux de voirie : 1 472 602 € HT, soit 1 761 232 € TTC.

La ville de Bron prend en charge :

- le montant total et toutes taxes comprises de l'ensemble des ouvrages réalisés pour son compte, à savoir :

. serrureries en entourage de massifs arbustifs, arceaux de protection de candélabres, appareillages d'éclairage public, espaces verts arbustifs. Cet ensemble ayant été estimé à 127 500 € HT, soit 152 490 € TTC,

. la quote-part de la maîtrise d'œuvre (conception et OPC) : 6 336 € HT, soit 7 578 € TTC.

Le coût global de l'opération représente un montant de 1 679 602 € HT, soit 2 008 804 € TTC.

2 - Le projet aux abords de l'école Pierre Cot et du pôle associatif Jacques Duret prévoit :

- l'amorce de la voie nouvelle :

L'amorce à traiter dans le cadre de la présente convention permettra de réaliser un premier tronçon de cette voie, celui reliant l'école à la rue Hélène Boucher. Ce tronçon accueillera quelques places de stationnement. Les trottoirs seront larges, accompagnés de plantations et d'un éclairage public décoratif.

- la rue Bramet et les abords des équipements publics :

La rue Bramet accueille 2 équipements publics d'importance pour le quartier : le groupe scolaire Pierre Cot rénové et agrandi ainsi que le pôle associatif regroupant un gymnase et des salles associatives.

Le trottoir bordant l'école sera élargi, accompagné de plantations et d'un éclairage public rénové. Le projet prévoit l'aménagement d'une vingtaine de places de stationnement en accompagnement du pôle associatif, ainsi que la reconfiguration du carrefour situé sur la rue Hélène Boucher.

La Communauté urbaine prend en charge :

. la quote-part de la maîtrise d'œuvre (conception et OPC) et la coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) relatives au projet d'aménagement : 60 676 € HT, soit 72 568 € TTC,

. les travaux de voirie : 889 390 € HT, soit 1 063 710 € TTC.

La ville de Bron prend en charge :

- le montant total toutes taxes comprises de l'ensemble des ouvrages réalisés pour son compte, à savoir :

. les appareillages d'éclairage public, réseau d'éclairage hors réseau mutualisé de télécommunications (RMT), espaces verts arbustifs et protection des massifs. Cet ensemble ayant été estimé à 84 265 € HT, soit 100 781 € TTC,

. la quote-part de la maîtrise d'œuvre (conception et OPC) : 4 923 € HT, soit 5 888 € TTC.

Le coût global de l'opération représente un montant de 1 039 254 € HT, soit 1 242 948 € TTC.

Les montants individualisés lors de la séance du 29 novembre 2010 du conseil de Communauté sont les suivants :

- n° 1977 - Bron ORU abords centre commercial

. dépenses : 2 131 735 €

. recettes : 1 095 340 €

- n° 1978 - Bron abords Pierre Cot

. dépenses : 1 210 191 €

. recettes : 388 445 €

Compte tenu de la nouvelle évaluation des travaux de maîtrise d'ouvrage unique relative aux abords de l'école Pierre Cot et du pôle associatif Jacques Duret, il est proposé une individualisation complémentaire d'autorisation de programme sur l'opération n° 1 978 : Bron ORU abords Pierre Cot selon les montants suivants :

. + 32 757,00 € en dépenses,

. - 83 667,00 € en recettes.

Le montant total de l'autorisation de programme s'élève à 1 242 948,00 € en dépenses et 366 409,00 € en recettes ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

#### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - la poursuite de l'aménagement des abords du centre commercial et l'aménagement des abords de l'école Pierre Cot et du pôle associatif Jacques Duret à Bron,

b) - les conventions de maîtrise d'ouvrage unique à passer entre la Communauté urbaine et la commune de Bron.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme B1 - Favoriser la mixité sur l'opération n° 1978 individualisée le 29 novembre 2010.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété par un montant supplémentaire à la charge du budget principal :

. + 32 757 € TTC en dépenses,

. - 83 667 € TTC en recettes.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 242 948 € en dépenses et 366 409 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 avril 2011.**